

CONSEIL DES MINISTRES DES 25 ET 26 NOVEMBRE 2015

Adoption du décret portant création, organisation et fonctionnement du Programme d'Appui aux Populations Vulnérables (PAPV).

Il participe de la nécessité pour le gouvernement de concevoir un mécanisme innovant et créatif visant à donner une réponse rapide aux besoins quotidiens des populations les plus vulnérables en venant en complémentarité aux programmes mis en œuvre par les ministères sectoriels. Seront principalement pris en compte par le PAPV, l'accès à l'eau potable, l'assainissement de base, l'électrification rurale, les écoles et centres de santé ainsi que les aménagements hydro-agricoles, infrastructures de stockage etc.